

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-24770644-20260404-15-2026\_Del-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026

## SEANCE DU SAMEDI 04 AVRIL 2026

N° 15-2026

Objet : Election du Président

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2025/DRCL/BLI/n°13 du 1<sup>er</sup> octobre 2025 constatant la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à compter du renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires de 2026,

Vu l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant applicable au Président d'EPCI les dispositions prévues à l'article L. 2122-15 relatives aux mandats des Maires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-6, L. 5211-6-1, L. 5211-9,

Vu la convocation du Conseil communautaire en date du 28 mars 2026,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant que le Conseil communautaire doit procéder à l'élection d'un nouveau Président,

**Le Conseil communautaire,**

**Article unique : Proclame** Monsieur Jonathan WOF SY, Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et de la/le déclarer installé.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 07 avril 2026.

Le Président,  
Jonathan WOF SY



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU SAMEDI 04 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre avril à dix heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-huit mars s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaient présents :

Mesdames DIACONU, GUESMI, INGLEZAKIS, LABRUYERE, LACOSTE (*Absente au cours de la délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président*), MORGADO, RIBREAU-STABILE, SANTIN, TONNOIR, TRAN, VALENTE, VIDAL et Messieurs BOUSQUET, COLLON, COULOUMY, DARMON, DOUKALI, GIRAUD, GRANNONIO, IZARD, LADJICI, LAROUSSE, MORIN, SOARES, VANACKER, WOFYSY.

### Etaient représentés :

Madame FRANCOUAL Anne pouvoir à Monsieur WOFYSY Jonathan.  
Madame LACOSTE Bernadette pouvoir à Monsieur IZARD Stéphane.  
Monsieur GILLOT Franck pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.  
Monsieur MARTIN Eric pouvoir à Madame TONNOIR Véronique.  
Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame LABRUYERE Oriana.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame Audrey SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **26 puis 25** (*Délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président jusqu'à la fin de la séance du Conseil communautaire*)

Membres excusés et représentés : **4 puis 5** (*Délibération N° 16-2026, à partir de l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président jusqu'à la fin de la séance du Conseil communautaire*)

Membre absent non représenté : **0**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence du Doyen d'âge Monsieur DARMON Charles, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 18 février 2026.

Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Torcy  
Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Effectif légal du Conseil communautaire : 30  
Nombre de conseillers en exercice : 30


**Election du Président, des vice-Présidents**  
*Feuille de proclamation annexée au procès-verbal de l'élection*

**Nom et Prénom des Elus**  
(dans l'ordre du tableau)

| Qualité  | Nom et Prénom       | Date de naissance | Fonction                  | Suffrages obtenus (en chiffres) |
|----------|---------------------|-------------------|---------------------------|---------------------------------|
| Monsieur | WOF SY Jonathan     | 21/07/1984        | Président                 | 28                              |
| Monsieur | GRANNONIO Yves      | 25/01/1965        | Premier vice-Président    | 28                              |
| Monsieur | COULOUMY Christophe | 03/04/1966        | Deuxième vice-Président   | 28                              |
| Monsieur | GIRAUD Frédéric     | 15/02/1961        | Troisième vice-Président  | 28                              |
| Monsieur | IZARD Stéphane      | 12/02/1961        | Quatrième vice-Président  | 28                              |
| Madame   | LABRUYERE Oriana    | 12/12/1985        | Cinquième vice-Présidente | 28                              |
| Monsieur | BOUSQUET Philippe   | 27/10/1962        | Sixième vice-Président    | 28                              |
| Madame   | TONNOIR Véronique   | 25/12/1960        | Septième vice-Présidente  | 28                              |
| Monsieur | SOARES Marc         | 28/05/1987        | Huitième Vice-Président   | 26                              |
| Madame   | TRÂN Vanessa        | 14/02/1978        | Neuvième Vice-Présidente  | 26                              |

Fait à Brie-Comte-Robert, le 04 avril 2026

Le président (ou son remplaçant),

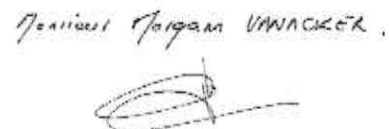
Jonathan Wofsy  
  
Madame Marie INGELZAKIS

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Monsieur Georges DARRON  
  
Les assesseurs,

Le secrétaire,

Madame Aurélie MARTIN  


Monsieur Morgan VANACKER,  


DÉPARTEMENT

Seine et Marne

ARRONDISSEMENT

Torcy

Effectif du conseil communautaire

30

Nombre de conseillers en exercice

30

Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Accusé de réception en préfecture  
077-247700644-20260404-15-2026\_Del-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Élection des membres du  
bureau (Président, des vice-  
présidents et autres membres)

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le 04 du mois d'avril

à 10 heures 00 minute, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Étaient présents les conseillers communautaires (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

|                    |                     |                          |
|--------------------|---------------------|--------------------------|
| Yves GRANNONIO     | Sabrina VALENTE     | Sophie RIBREAU - STABILE |
| Bernadette LACOSTE | Stéphane COLLON     | Philippe BOUSQUET        |
| Abdelaziz DOUKALI  | Morgann VANACKER    | Audrey SANTIN            |
| Marina DIACONU     | Mélanie VIDAL       | Gamal LADJICI            |
| Stéphane IZARD     | Jonathan WOFYSY     | Frédéric GIRAUD          |
| Corinne MORGADO    | Oriana LABRUYERE    | Véronique TONNOIR        |
| Jonas LAROUSSE     | Yannick MORIN       | Charles DARMON           |
| Vanessa TRÂN       | Samia GUESMI        |                          |
| Marc SOARES        | Christophe COULOUMY |                          |

### Absents<sup>1</sup> :

Monsieur Franck GILLOT a donné pouvoir à Monsieur Yves GRANNONIO  
Madame Anne FRANCOUAL a donné pouvoir à Monsieur Jonathan WOFYSY  
Monsieur Thierry PRUVOT a donné pouvoir à Madame Oriana LABRUYERE  
Monsieur Eric MARTIN a donné pouvoir à Madame Véronique TONNOIR

### 1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Charles DARMON, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Audrey SANTIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Charles DARMON reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

### 2. Élection du président

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire ou du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Accusé de réception en préfecture  
077-247700644-20260404-15-2026\_Del-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026

**2.2. Constitution du bureau :**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Monsieur Morgann VANACKER

Madame Manon INGLEZAKIS

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] ..... 28
- f. Majorité absolue 2 ..... 15

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---|-----------------------------|-------------------|
|   | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Jonathan WOFYSY   | 28                          | Vingt-huit        |

**2.7. Proclamation de l'élection du président**

Monsieur Jonathan WOFYSY a été proclamé président et a été immédiatement installé.

**3. Élection des vice-présidents**

Sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 8 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 9 le nombre des vice-présidents du conseil.

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

### **3.1. Élection du premier vice-président**

#### ***3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin***

|   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....  | 30 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....   | 2  |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....     | 0  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....   | 28 |
| f. Majorité absolue 4 .....   | 15 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Monsieur Yves GRANNONIO                                      | 28                          | Vingt-huit        |

#### ***3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président***

Monsieur Yves GRANNONIO a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

### **3.2. Élection du deuxième vice-président**

#### ***3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin***

|   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....  | 30 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....   | 2  |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....     | 0  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....   | 28 |
| f. Majorité absolue 4 .....   | 15 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Monsieur Christophe COULOUMY                                 | 28                          | Vingt-huit        |

#### ***3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président***

Monsieur Christophe COULOUMY a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

### **3.3. Élection du troisième vice-président**

#### ***3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin***

|   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....  | 30 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....   | 2  |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....     | 0  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....   | 28 |
| f. Majorité absolue 4 .....   | 15 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Monsieur Frédéric GIRAUD                                     | 28                          | Vingt-huit        |

#### ***3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président***

Monsieur Frédéric GIRAUD a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

### **3.4. Élection du quatrième vice-président**

#### **3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

|   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....  | 30 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....   | 2  |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....     | 0  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....   | 28 |
| f. Majorité absolue 4 .....   | 15 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Monsieur Stéphane IZARD                                      | 28                          | Vingt-huit        |

#### **3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

Monsieur Stéphane IZARD a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

### **3.5. Élection du cinquième vice-président**

#### **3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

|   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....  | 30 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....   | 2  |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....     | 0  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....   | 28 |
| f. Majorité absolue 4 .....   | 15 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Madame Oriana LABRUYERE                                      | 28                          | Vingt-huit        |

#### **3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président**

Madame Oriana LABRUYERE a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

### **3.6. Élection du sixième vice-président**

#### **3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

|   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....  | 30 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....   | 2  |
| d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....     | 0  |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....   | 28 |
| f. Majorité absolue 4 .....   | 15 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Monsieur Philippe BOUSQUET                                   | 28                          | Vingt-huit        |

#### **3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président**

Monsieur Philippe BOUSQUET a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

**3.7. Élection du septième vice-président**

**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 28
- f. Majorité absolue 4 ..... 15

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Madame Véronique TONNOIR                                     | 28                          | Vingt-huit        |

**3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président**

Madame Véronique TONNOIR a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

**3.8. Élection du huitième vice-président**

**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 26
- f. Majorité absolue 4 ..... 14

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Monsieur Marc SOARES   | 26                          | Vingt-six         |

**3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président**

Monsieur Marc SOARES a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

**3.9. Élection du neuvième vice-président**

**3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 30
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 26
- f. Majorité absolue 4 ..... 14

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|--|-----------------------------|-------------------|
|  | En chiffres                 | En toutes lettres |
| Madame Vanessa TRÂN  | 26                          | Vingt-six         |

**3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président**

Madame Vanessa TRÂN a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

**4. Observations et réclamations 3**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<sup>3</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

**5. Clôture du procès-verbal**

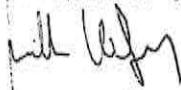
Accusé de réception en préfecture  
077-247700644-20260404-15-2026\_Del-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026, 00

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 24 avril 2026, à

minutes, en double exemplaire **38** a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

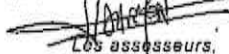
Monsieur Jonathan WOFSY



MADAME ANON INGCEZAKIS

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Monsieur Charles DARRON

  
Les assesseurs,

Le secrétaire,

MADAME Audrey SANTIN



Monsieur Morgan VANACKER



<sup>38</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.